



Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

S²LO

ID : 074-257402644-20260113-2026_01_02-DE

**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 13 janvier 2026

Délibération 2026-01-02

**Approbation Procès-verbal
du 3 décembre 2025**

Le treize janvier deux mille vingt-six, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le sept janvier deux mille vingt-six, suite à l'absence de quorum du comité syndical du six janvier, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie de Poisy, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Antoine GRANGE, Jean-Claude MARTIN, Antoine de MENTHON, Eric BARITHEL, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT MARCEL, Bruno LYONNAZ, Christian LEPINARD.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Jacqueline CECCON et M. Michel PASSETEMPS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Laurence GODENIR.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : Mme Isabelle VENDRASCO et MM. Roland LOMBARD et François RAVOIRE.

Monsieur Antoine GRANGE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du comité du 3 décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 00

Le procès-verbal du comité syndical du 3 décembre 2025 est approuvé.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 13 janvier 2026.

Le Secrétaire de Séance,


Antoine GRANGE



de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du
Le Président,